



# MAIRIE DE PONTCARRÉ

77135

ARRONDISSEMENT DE TORCY

CANTON D'OZOIR-LA-FERRIERE

Tél. 01 64 66 31 55

Télécopie 01 64 66 03 35

E-mail : [mairie@pontcarre.fr](mailto:mairie@pontcarre.fr)

Site Internet : [www.mairiepontcarre.net](http://www.mairiepontcarre.net)

## ARRÊTE MUNICIPAL

### DE VOIRIE PERMANENT N° 17/2026

#### PORTANT INTERDICTION DU DÉMARCHAGE À DOMICILE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

**Le Maire de la commune de Pontcarré,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

**Vu** le Code de la consommation, notamment les dispositions relatives au démarchage à domicile ;

**Considérant** les nombreuses plaintes de riverains concernant des pratiques abusives de démarchage à domicile ;

**Considérant** la nécessité d'assurer la tranquillité, la sécurité et la protection des habitants ;

**Considérant** que certaines pratiques de démarchage sont de nature à troubler l'ordre public ;

### ARRÊTE :

**Article 1 :**

Le démarchage à domicile est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Pontcarré.

**Article 2 :**

Par démarchage à domicile, il convient d'entendre toute prise de contact non sollicitée au domicile des particuliers, en vue de proposer la vente de biens ou de services.

**Article 3 :**

Par dérogation, peuvent être autorisés :

- les interventions liées à des services publics ;
- les actions dûment autorisées par la mairie ;
- les activités commerciales ayant fait l'objet d'une déclaration préalable en mairie et respectant la réglementation en vigueur.

**Article 4 :**

Les contrevenants au présent arrêté s'exposent aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié selon les formes habituelles.

**Article 6 :**

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

La Police Municipale de Roissy-en-Brie,  
Commissariat de TORCY,  
La Police Municipale de Pontcarré.

Fait à PONTCARRE le 03 avril 2026



Le Maire,

Tony SALVAGGIO